

65520 - Fonds d'attractivité

**FDA- convention de partenariat pour les projets de 3
périscolaires portés par la Communauté de Communes
de l'Outre-Forêt**

CP/2020/396

Service chef de file :

J3-Collèges

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre de la co-construction au titre du Fonds de développement et d'attractivité, le Département, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt ainsi que les communes de Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg ont décidé de s'associer et de soutenir la création des projets de périscolaires dans chacune de ces trois communes.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt pour les constructions de 3 périscolaires, à Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. A cet effet, le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

1. Contexte et ambition du projet

L'offre de services pour l'enfance constitue l'un des premiers leviers d'attractivité d'un territoire. Sur le territoire Nord, l'offre de services pour la petite enfance est globalement satisfaisante, mais les capacités d'accueil dans le mode de garde privilégié par les parents ne répondent pas toujours à la demande.

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt souhaite répondre à l'ensemble des demandes des parents et mailler son territoire de structures périscolaires. Par ailleurs, un réel besoin de mettre en place une politique de soutien à la parentalité a été identifiée à l'instar d'une conférence organisée par l'ALEF qui a rassemblé 200 personnes sur la thématique, besoin également repéré par la CAF et l'UDAF.

Pour ce faire, la Communauté de Communes, en partenariat avec les Communes de Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg, projette la construction d'un périscolaire dans chacune de ces trois Communes.

2. Description des projets

Les projets portent sur la construction de 3 périscolaires par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt :

- Un périscolaire à Surbourg : construction d'un bâtiment dédié au périscolaire, qui sera adossé à l'école maternelle de Surbourg. Le bâtiment est configuré pour accueillir 65 enfants dont 25 jeunes enfants sur 440,99 m² de surface utile. Les travaux devraient débuter fin 2020.
- Un périscolaire « maternelle » à Betschdorf :
 - o Réalisation dans le cadre du projet de revitalisation du bourg centre pour lequel les travaux débuteront par l'école maternelle et le périscolaire dédié à la maternelle à l'horizon fin 2021 ;
 - o 593 m² de surface utile et 808 m² d'espace extérieur financé par la Communauté de Communes ;
 - o Capacité d'accueil de 80 enfants scolarisés à la maternelle attenante.
- un périscolaire à Schoenenbourg :
 - o Réalisé dans le cadre du projet mutualisé de construction d'un groupe scolaire (2 classes de maternelle et 3 classes de primaire) et d'un périscolaire à l'échelle du RPI Schoenenbourg/Retschwiller/Memmelshoffen/Keffenach, dont les travaux devraient débuter début 2022. Cette structure périscolaire allègera celle située à Soultz-sous-Forêt ;
 - o Par ailleurs, ces Communes contribueront elles-mêmes au financement de l'école. Pour ce faire, elles délègueront notamment leur fonds de solidarité communal à la Commune de Schoenenbourg, porteur du projet ;
 - o Capacité d'accueil de 50 enfants.

3. Les engagements des partenaires

Le détail des engagements de chacun est développé dans l'article 3 du projet de Convention partenariale, joint en annexe au présent rapport.

Parmi les 6 engagements réciproques dans le champ de l'enfance et de la jeunesse pour l'accompagnement des projets de périscolaires, soumis au porteur de projet par le Département, la Communauté de Communes s'engage à approfondir et à développer les 3 thématiques suivantes :

1. Construire et renforcer le projet éducatif sur les thèmes du bilinguisme, et du développement durable et de l'environnement ;
2. Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des Assistants MATernels (AMAT) ;
3. Construire un programme partenarial d'actions et d'animations de soutien à la parentalité.

Les Communes de Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg quant à elles, contribueront, dans la limite de leurs compétences, à mettre à disposition les terrains, à co-financer et à accompagner les projets respectifs dans le pilotage et la réalisation.

Le Département, outre son aide financière détaillée au point 4 du présent rapport, accompagne le projet et met à disposition gracieuse son expertise et son ingénierie en lien avec les compétences du Département et de ses politiques Enfance-Famille-Jeunesse, ainsi qu'en termes d'insertion et d'emploi.

Ce projet répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord, à savoir :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public : répondre aux besoins en matière d'accueil périscolaire ;
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité : jouer la carte de l'authenticité du territoire, et faire vivre le bilinguisme.

4. Proposition de financement

Périscolaire de Surbourg

Le coût du projet de construction du périscolaire de Surbourg s'élève à 1 597 676 € HT (en phase APD).

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------------------------|------------------|--------------------------------|-------------------|
| Nature des dépenses | Montant en € HT | Financeurs | Contribution en € |
| Etude de programmation CAUE | 26 735 | Etat | 400 000 |
| Travaux | 1 342 063 | Département du Bas-Rhin | 319 535 |
| Maîtrise d'œuvre | 198 625 | Commune de Surbourg | 197 633 |
| Premier équipement | 30 253 | CAF | 165 000 |
| | | Auto-financement | 515 508 |
| TOTAL | 1 597 676 | | 1 597 676 |

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 319 535 € correspondant à 20 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe.

Périscolaire de Betschdorf

Le coût estimatif du projet de construction du périscolaire de Betschdorf en phase pré-programmation s'élève à 1 781 690 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Nature des dépenses | Montant en € HT | Financeurs | Contribution en € |
| Honoraires | 211 524 | Etat | 712 676 |
| Travaux | 1 458 783 | Département du Bas-Rhin | 356 338 |
| Mobilier | 42 600 | CAF | 264 000 |
| Autres frais (assurances...) | 52 516 | Autofinancement | 448 676 |
| Concours de maîtrise d'œuvre (indemnité et rémunération jury) | 12 267 | | |
| Sondage du sol | 4 000 | | |
| TOTAL | 1 781 690 | | 1 781 690 |

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 356 338 € correspondant à 20 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe.

Périscolaire de Schoenenbourg

Le coût estimatif du projet de construction du périscolaire de Schoenenbourg en phase pré-programmation s'élève à 1 497 760 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Nature des dépenses | Montant en € HT | Financeurs | Contribution en € |
| honoraires | 149 760 | Etat | 599 104 |
| Travaux | 1 248 000 | Département du Bas-Rhin | 299 552 |
| Equipement divers | 44 000 | CAF | 165 000 |
| Equipement office/cuisine | 45 000 | Autofinancement | 434 104 |
| Mission diverses | 11 000 | | |
| TOTAL | 1 497 760 | TOTAL | 1 497 760 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 299 552 € correspondant à 20 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe.

La Commission Territoriale Nord, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable sur ces propositions.

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|----------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|
| FAED 2018/1 | G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement | 131 000 000,00 € | 41 370 089,00 € | 975 425,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au renforcement de l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord à travers la construction de 3 périscolaires par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt à Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg ;

- mobilisera, dans le cadre de ses compétences, son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt ainsi que les Communes de Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

- attribue trois subventions d'investissement, au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement, d'un montant total de 975 425 € à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, porteur du projet, pour la construction de 3 structures périscolaires par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt à Surbourg, Betschdorf et Schoenenbourg répartie comme suit :

- projet de périscolaire de Surbourg : subvention d'investissement d'un montant maximal

de 319 535 €, correspondant à 20% du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe ;

- projet de périscolaire de Betschdorf : subvention d'investissement d'un montant maximal de 356 338 €, correspondant à 20% du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe ;

- projet de périscolaire de Schoenenbourg : subvention d'investissement d'un montant maximal de 299 552 €, correspondant à 20% du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt destinée à permettre le versement des trois subventions correspondantes, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY